

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le **14 DEC. 2017**

ID : 031-213105612-20171214-D2017_120.BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIÈRE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

Etaient absents excusés : MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/120

Objet : Décision Modificative n°4

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes :

DM 4			
ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
739223	FPIC	36 126,00 €	
022	DEPENSES IMPREVUS	-36 126,00 €	
6558	AUTRES CONTRIB OBLIGATOIRES : FRMJC	9 000,00 €	
7368	TLPE		9 000,00 €
60632	P.MATERIELS	20 000,00 €	
611	CONTRAT DE SERVICE	20 000,00 €	
60623	ALIMENTATION	7 000,00 €	
6184	FORMATIONS	10 000,00 €	
6226	HONORAIRES	5 000,00 €	
6227	FRAIS ACTES CONTENTIEUX	4 000,00 €	
7381	TAXE ADD DROITS DE MUTATION		66 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	94 000,00 €	
7381	TAXE ADD DROITS DE MUTATION		94 000,00 €
TOTAL		169 000,00 €	169 000,00 €
INVESTISSEMENT			
132	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	70 000,00 €
149	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20 000,00 €
95	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	12 000,00 €
98	2183	INFORMATIQUES	4 000,00 €
131	2184	MOBILIER	-106 000,00 €
	TOTAL		0,00 €

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le **14 DEC. 2017**

Breder
Levraut

D : 031-213105612-20171214-D2017_120-BF

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 7 abstentions (MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR),

- D'adopter la Décision Modificative n°4

Pour copie conforme,

- Transmis le 14 DEC. 2017
- Affiché le 14 DEC. 2017

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFFÉ



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 30

VOTES :
 Pour : 23
 Contre : -
 Abstentions : 7

Date de convocation : 7 décembre 2017

Présenté par (1),
 A, le

Le Maire
 Marc PÉRE



(Handwritten signature of the Mayor)

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 13 décembre 2017 à L'Union
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :

(Area containing multiple handwritten signatures in blue ink, representing the members of the deliberative assembly.)